

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Marsoui

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

...Anne Sohier, Directrice-générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :-

En vertu de l'article 148.0.1 du code municipal, prenez avis que la séance ordinaire du conseil municipal de Marsoui, qui devait avoir lieu le lundi 7 avril à 19h00, est reportée au lundi 14 avril à 19h00.

DONNÉ à Marsoui ce 4e jour du mois de mars 2025.

Anne Sohier
Greffière-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Anne Sohier, Greffière-trésorière, Directrice générale, résidant à Marsoui certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 16 h 00 et 17 h 00, le 4^e jour de mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.


Greffière-Trésorière